
Prospectus de l'École Secondaire St. Remesy.

Numéro d'inventaire : 1979.12241

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Dalles (Marie-Joseph)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1806

Description : Feuille imprimé formant livret. Nombreuses annotations ms à l'encre noire sur la 4e page.

Mesures : hauteur : 243 mm ; largeur : 201 mm

Notes : Imprimé en 1806. "Prospectus de l'École Secondaire St. Remesy. Dirigée par MM. Gary et Savy". Les classes vont "depuis la Classe préparatoire jusques en Rhétorique". "On ne recevra pas de pensionnaire qui ait plus de 14 ans." Le texte détaille les matières enseignées, la discipline et le prix de la pension. Ce pensionnat est devenu en 1823 "Ecole Saint-Martial" [VOIR 2.1.01/1979.23021] Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Toulouse

Nom du département : Haute-Garonne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Haute-Garonne, Toulouse

1805

P R O S P E C T U S
D E
L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. REMESY,

Dirigée par MM. Gary et Savy.

ENSEIGNEMENT.

ON enseigne, dans cette École, la Langue Française, la Langue Latine, la Langue Grecque, les Belles-Lettres, les Mathématiques, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie : il y a des Maîtres d'Écriture, de Dessin, et de Musique.

Les Élèves sont distribués dans différentes Classes, suivant leurs progrès dans l'étude du Latin, depuis la *Classe préparatoire* jusques en *Rhétorique*.

Les Élèves s'occupent de l'étude de la *Langue Française* dans toutes les Classes : ils en font une étude plus raisonnée, en *Seconde* et en *Rhétorique*.

L'étude de la *Langue Latine* étant regardée comme la base de l'instruction, on ne recevra point d'Élève qui ne doive étudier cette Langue.

On enseigne la *Langue Grecque* en *Troisième*, en *Seconde*, et en *Rhétorique*. Il y a une quatrième Classe pour ceux qui veulent faire une étude plus approfondie de cette Langue.

Il y a quatre Divisions pour l'étude des *Mathématiques*. Dans la première on enseigne l'Arithmétique ; dans la seconde, la Géométrie ; dans la troisième, l'Algèbre : la quatrième Division est une Classe préparatoire à l'École Polytechnique.

Le Cours de *Philosophie* se fait en Latin.

On étudie l'*Histoire Sainte* ; et l'on prend les premières notions de la *Géographie* dans la *Classe préparatoire*, en *Sixième* et en *Cinquième* : ... dans les autres Classes on étudie successivement, l'Histoire ancienne, l'Histoire Romaine, et l'Histoire de France : cette étude est toujours accompagnée de l'étude de la Géographie.

On fait, tous les mois, un examen des différentes Classes, après lequel on envoie aux parens, une note de la conduite et des progrès de leurs enfans.... Tous les trois mois, ces examens sont publiés.... Les examens du mois d'Août sont suivis d'exercices publics, et de la distribution générale des Prix.

RELIGION.

On donne à l'étude et à la pratique de la Religion, toute l'attention que mérite cette partie, la plus essentielle de l'éducation.

Deux Prêtres sont chargés spécialement de l'instruction religieuse de nos Elèves.

SURVEILLANCE.

Les Elèves ne sont jamais seuls, ni le jour, ni la nuit : ils sont surveillés avec le même soin dans les récréations, dans les études, dans les dortoirs.

Un Pensionnaire ne peut sortir qu'autant qu'il est demandé par ses parens, ou par ses répondans. Alors même il ne sortira point seul, mais avec la personne qui viendra le prendre et qui se chargera de le reconduire.... Il ne pourra coucher hors du Pensionnat sous aucun prétexte.... Il rentrera avant six heures.

PRIX DE LA PENSION.

Le prix de la Pension est 700 francs, par an, payables par trimestre et d'avance.

Sur ce prix les Elèves sont blanchis, et peignés tous les jours avec soin.

Les Arts d'agrément, le Dessin excepté, ne sont pas compris dans le prix de la Pension.

DEMI-PENSIONNAIRES.

Les demi-Pensionnaires assistent aux Classes de Latin, à la Classe d'Ecriture, aux études, aux récréations, aux mêmes exercices que les Pensionnaires.

Le prix de la demi-Pension est 360 francs par an, payables par trimestre, et d'avance.

Ils payeront à part, par mois, pour le Dessin, 6 francs : pour les Mathématiques, 9 francs.

EXTERNES.

Les Externes qui n'assistent qu'aux Classes de Latin, payent, par mois, 9 francs.

S'ils prennent des Leçons d'écriture, ils payent à part 3 francs par mois.

Ils pourront suivre la Classe de Mathématiques, et prendre des Leçons de Dessin, aux mêmes conditions que les demi-Pensionnaires.

DES VACANCES.

Les Vacances commencent le 2 Septembre, et finissent le 31 Octobre.

Les études ne sont point interrompues : il n'y a que la différence qu'exige un temps consacré, en partie, au délassement de l'esprit. Les récréations et les promenades sont plus fréquentes.

L'expérience est propre à convaincre les Parens et les Maîtres, que trop souvent les Enfans perdent, pendant les Vacances, le goût de l'étude et de la discipline : aussi seroit-il à désirer que les Elèves n'allaient point passer ce temps dans la maison paternelle.

OBSERVATIONS.

1.^o Le prix de la Pension pour l'année est le même, soit que les Elèves passent le temps des Vacances dans la maison, soit qu'ils le passent chez eux en tout ou en partie.

2.^o Si un Elève, pour une raison quelconque, ne passoit point dans la maison les douze mois de l'année révolus, il payeroit alors à raison de 70 francs par mois.

3.^o Dans le cours de l'année classique, l'absence d'un Elève externe ou demi-Pensionnaire ne sera tenue à compte qu'autant qu'elle sera d'un mois.

4.^o Il faut pour chaque Pensionnaire, à son entrée, un lit, (le bois et les rideaux exceptés, la maison fournissant ces deux articles) une malle ou une petite armoire, deux paires de draps, douze serviettes, un couvert d'argent, une quantité suffisante de linge pour entretenir la propreté.

5.^o On ne reçoit point de Pensionnaire qui ait plus de quatorze ans.

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de MARIE - JOSEPH DALLÈS, près la rue des Changes.

1806.